



CC Sèvre et Loire / novembre 21



Témoignage

« Nous sommes satisfaits de notre choix.

Au final, nous disposons

d'un produit plus

respectueux de

l'environnement tout en

maintenant un très bon

niveau de qualité et sans

surcouts apparents. »

Marché public pour l'achat de bacs roulants à destination du service collecte des déchets

Contexte / Introduction

La Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL), 48 841 habitants, gère la compétence collecte déchets et notamment la collecte des ordures ménagères pour les particuliers et pour certains professionnels.

Le financement du service public se fait par une redevance incitative depuis 2012. Les habitants sont desservis par une collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (en bacs) et des emballages (en sacs jaunes). Les gros producteurs de déchets fermentescibles sont

collectés une fois par semaine. Seuls les professionnels ayant une forte production d'emballages ménagers sont équipés de bacs jaunes. La CCSL a mis en place au 1^{er} janvier 2019 l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

La collectivité est engagée depuis l'année 2021 dans une politique climat-air-énergie du territoire dans laquelle l'économie circulaire est une thématique majeure. Une attention particulière sur ce marché a été portée aux conditions de production de commercialisation des bacs, permettant de réduire l'impact environnemental.

CONSIDERATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

> A quel stade les dispositions environnementales et/ou sociales ont-elles été introduites ?

Notre CCTP faisait référence à plusieurs spécifications techniques environnementales.

OBJET DU MARCHÉ

Prestations de fournitures des bacs de collecte des ordures ménagères

> Spécifications techniques de développement durable

Sur la constitution des matériaux pour la cuve et le couvercle : Nous avons demandé de la matière en polyéthylène haute densité (PEHD) en précisant une densité minimale de 0,95 (proche de 1 pour ses qualités de résistance aux chocs). Nous avons précisé qu'ils devaient être exempts de métaux lourds et être conçus pour être recyclables en tout ou partie. Nous avons incité sur le fait que le matériau devait contenir un maximum de matière recyclée : le

candidat devait ainsi préciser dans son offre, distinctement, le taux de matière recyclée de la cuve et du couvercle.

Sur les coloris :

***Gris :** Nous demandons pour la cuve du gris anthracite (RAL 7021). En complément nous avons précisé que si le RAL 7021 ne permettait pas au candidat d'injecter de la matière recyclée, les deux autres RAL autorisés par la norme XP H96-325 (RAL 7011 ou 7016), étaient possibles.

***Jaune :** Il existe une incompatibilité entre le colorant et l'inclusion totale de matière recyclé.

Il s'agit donc de diminuer au mieux la production du colorant. Le couvercle 100% coloré en jaune n'était ainsi pas exigé. Mais la partie du couvercle de couleur jaune devait être suffisante pour être visible par les usagers. Nous avons fonctionné ainsi afin d'inciter le candidat à proposer une solution innovante et réduisant l'impact écologique de la prestation par rapport au couvercle classique 100% jaune.

Précisions sur la reprise des bacs usagers : Pour information, nous avons précisé dans le CCTP que nous nous chargeons de la reprise des bacs usagers en privilégiant le réemploi et/ou le recyclage. En effet, nous travaillons avec une entreprise locale et spécialisée dans ce domaine.

➤ Critères d'attribution de développement durable

Les critères d'attribution ont été définis en cohérence avec les prescriptions du CCTP. Deux peuvent être rattachés au développement durable :

- **Critère environnemental sur 20 points :** Jugé sur le matériau et le taux de matière recyclée pour la cuve ainsi que sur le matériau et le taux de matière recyclée pour le couvercle.
- **Conditions de production de commercialisation et de livraison** (art R2152-7 2°) CCP). Nous avons pu analyser ce critère en fonction des données suivantes :
 - La description du processus de fabrication des bacs
 - Le cheminement des bacs du lieu de production au lieu de livraison

- Les conditions de livraison et gestion de livraisons défectueuses
- Le nombre d'intervenants et d'intermédiaires dans le circuit total de la fabrication à la livraison. Le but ici était de valoriser les producteurs de bacs plutôt que les négociants ainsi qu'un mode de fabrication minimisant les impacts environnementaux, mais sans contrainte dans le CCTP afin d'éviter de restreindre la concurrence. Nous avons pu valoriser également les circuits de transports avec le plus faible impact carbone.

RESULTATS (Économies, surcoût...)

➤ Résultats de la consultation

Quels effets les considérations sociales et/ou environnementales ont-ils eu sur la procédure de marché, sur la consultation (difficultés rencontrées, « bonnes surprises » ... ?

- Sur les matériaux :
 - * Cuve : 100 % PEHD issu de matière recyclée
 - * Couvercle : 100 % PEHD issu de matière recyclé (au lieu de 30 % si coloris jaune sur l'ensemble du couvercle)
- Sur le coloris : Passage en système de clips jaune pour les emballages sur le couvercle (cf. photo). Cela a permis de limiter l'utilisation de matière vierge et du coloris jaune.
- Sur la qualité du prestataire : l'entreprise retenue est un fabricant français. Ainsi il y a moins d'intermédiaire intervenant entre la conception des bacs et la livraison.



Témoignage

« Le titulaire a proposé une innovation technologique répondant au critère de recyclabilité encore plus importante que celle demandée par la collectivité. »

Informations

IMPORTANTES

➤ Démarche

La collectivité est engagée depuis cette année 2021 dans une politique climat-air-énergie du territoire dans laquelle l'économie circulaire est une thématique majeure.

Fiche REX adhérents

Le titulaire a proposé une innovation technologique répondant au critère de recyclabilité encore plus importante que celle demandée par la collectivité. Il a proposé également des roues démontables et réutilisables.

Nous n'avons pas eu de surcoûts sur les résultats de la consultation.

➤ Suivi et déroulé du marché

Comment le marché a-t-il contrôlé ?
Les objectifs fixes ont-ils été atteints ?

Tous les bacs ont été testés par le collecteur en condition réelle de collecte, avant l'attribution du marché. Les objectifs fixes ont bien été atteints.

IMPACTS environnementaux et sociaux

Quels sont les principaux impacts environnementaux et/ou sociaux associés à ce type d'achat ?

Impacts :

- Réduction de l'utilisation de matière vierge et de matières naturelles.
- Favoriser l'utilisation de matière recyclée ;
- Prise en compte, via les critères de sélection, de différentes étapes de vie du produit de sa conception à sa livraison.

ENSEIGNEMENTS et FACTEURS de REPRODUCTIBILITE

Est-ce que des évolutions seront réalisées lors d'une prochaine passation de marché ?

La démarche est facilement duplicable aux collectivités ayant la compétence collecte des déchets.

Il faut oser le changement par rapport aux élus, notamment sur l'innovation. Il est nécessaire d'éviter de contraindre la solution technique dans le cahier des

charges et laisser des ouvertures aux différentes possibilités techniques, innovations. Il s'agit ici de raisonner davantage en objectifs à atteindre. Les critères de jugement doivent également être en cohérence avec le cahier des charges et valoriser ainsi les candidats proposant une solution innovante et environnementale.

Pour favoriser davantage l'innovation, nous aurions pu ouvrir aux variantes afin d'autoriser plusieurs solutions innovantes.



Documents utiles

- [Lien vers les documents de marché](#)

Contact de l'agent

François Cadoret
Responsable Commande publique
Communauté de communes Sèvre et Loire
f.cadoret@cc-sevreloire.fr